

ANNEXE DÉLIBÉRATION DU 26 JUIN 2019

Compte rendu des indemnités compensatrices consécutives à des sinistres
en application de la délégation octroyée au président par la délibération du 28 avril 2015

Période du 13 mars 2019 au 9 mai 2019

Envoyé en préfecture le 10/07/2019
Reçu en préfecture le 10/07/2019
Affiché le 10/07/2019
ID : 002-223800010-20190626-CD20190626_13-DE

Organismes Payeurs	Contrat d'assurance : type de sinistre	Date de Sinistre	Objet	Montant TTC	Observations
SMACL Chèque n° 4852773	Dommage aux biens	25/07/17	Vol avec effraction au CDEF	278,31 €	Acompte
SMACL Chèque n° 4858765	Flotte automobile	15/01/19	Pneu endommagé du tracteur utilisé par l'antenne de Nègrepelisse	877,20 €	Solde
SMACL Chèque n° 6056347	Dommage aux biens	22/02/19	Incendie de l'atelier au Centre Technique Départemental	50 000,00 €	Acompte
SMABTP Chèque n° 4362988	Dommage aux biens	01/01/16	Garantie décennale infiltration (étanchéité de la toiture) collège de Montech	10 886,40 €	Solde
SMACL Chèque n° 6056464	Dommage aux biens	25/01/19	Incendie à l'ancien vestiaire désaffecté du collège de Causcade	19 261,34 €	Acompte

TOTAL (tous budgets confondus) **81 303,25 €**
Budgets annexes 278,31 €
TOTAL SERVICE 30008 81 024,94 €